

Fonds régions et ruralité Volet 3 Signature Innovation

Rapport final
Août 2026



Projet Signature Innovation

1. Avis d'intérêt

La démarche ayant mené au projet Signature innovation s'est inscrite dans une réflexion plus large sur le positionnement distinctif de la MRC de Rimouski-Neigette et sur les forces de son territoire. Le secteur maritime et, plus largement, l'économie bleue se sont imposés comme des axes particulièrement porteurs, compte tenu de la présence sur le territoire d'entreprises, d'organismes de recherche, d'établissements d'enseignement et d'acteurs spécialisés dans les sciences et technologies marines.

La réflexion a ainsi visé à identifier une signature permettant à la fois de miser sur les acquis du territoire et de renforcer son potentiel d'innovation. La mobilisation des acteurs du milieu maritime et de l'écosystème régional d'innovation a contribué à orienter la démarche vers le développement de l'économie bleue.

2. Rédaction du devis et signature de l'entente

Le choix du projet s'est appuyé sur la volonté de renforcer le positionnement de la MRC comme territoire de référence en matière d'innovation maritime. Dans sa conception initiale, l'intervention reposait principalement sur le soutien à des projets portés par la SOPER ou Novarium, ainsi que sur la mise en place de l'accélérateur FLOTS.



Le projet a toutefois connu une évolution importante en cours d'entente. À la suite des difficultés rencontrées par certains porteurs de projets de la phase initiale, la MRC, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, a procédé à une réévaluation de la stratégie d'intervention. Cette réflexion a mené à un réaligement du projet et à la mise en place d'une nouvelle phase intitulée « Innovation en économie bleue ».

Cette nouvelle approche visait à répartir le soutien disponible entre plusieurs initiatives du milieu plutôt qu'à le concentrer auprès d'un nombre limité de porteurs de projets. Elle s'est concrétisée par un appel à projets comportant deux volets : le soutien à la commercialisation et à la diversification des marchés ainsi que l'acquisition partagée d'équipements technologiques spécialisés.

3. Comité directeur

Le comité directeur a constitué le principal mécanisme de gouvernance de l'entente. Sa composition a permis d'assurer une représentation des parties à l'entente et d'encadrer les principales orientations prises au cours de sa réalisation.

Son rôle a été particulièrement important lors du réaligement de la phase finale du projet. Le comité a notamment participé à la définition des orientations de l'appel à projets, à l'établissement des critères de sélection et à l'analyse des projets soumis.

Afin d'assurer une sélection cohérente et équitable, les projets ont été évalués en fonction de critères portant notamment sur leur concordance stratégique, leurs impacts et retombées, leur qualité ainsi que leur gouvernance et leurs partenariats. Une grille d'analyse pondérée a permis de structurer l'évaluation et de soutenir les recommandations formulées à la MRC.

Le comité directeur a ainsi contribué à maintenir un lien direct entre les interventions financées et les objectifs de l'entente, particulièrement dans un contexte où celle-ci a dû être adaptée à des circonstances qui n'étaient pas prévues au moment de sa conception.

4. Cadre de gestion

Le cadre de gestion a servi de référence pour encadrer la mise en œuvre de l'entente, notamment en précisant les objectifs poursuivis, les clientèles et projets admissibles, les dépenses admissibles, les taux d'aide ainsi que les mécanismes de sélection et de suivi.

Dans le cadre de la nouvelle phase « Innovation en économie bleue », ces paramètres ont été traduits dans un appel à projets structuré. Une attention particulière a été portée à la définition de critères permettant de mesurer la concordance stratégique des projets, leurs retombées économiques, sociales ou environnementales, leur caractère innovant et la capacité des promoteurs à les réaliser.

Le cadre de gestion a nécessairement évolué au cours de la réalisation de l'entente. Les événements ayant affecté certains porteurs de projets de la phase initiale ont nécessité une adaptation de l'approche. Cette capacité d'ajustement a permis de préserver la vocation de l'entente et de réaffecter les sommes disponibles à de nouvelles initiatives directement liées à l'économie bleue.

5. Réalisation du projet

La réalisation de Signature innovation peut être divisée en deux grandes phases. La première phase reposait principalement sur des interventions structurantes associées à Novarium et à l'accélérateur FLOTS.

Des sommes totalisant 1 075 544,19 \$ ont été engagées dans cette phase initiale.

La réalisation du projet a ensuite été affectée par des changements importants touchant les porteurs de projets initialement impliqués. Cette situation a amené la MRC à revoir la façon dont le solde de l'enveloppe pouvait être utilisé tout en maintenant les objectifs généraux de l'entente.

Une deuxième phase a donc été élaborée sous l'appellation « Innovation en économie bleue ». Un solde de 411 215,81 \$ a été consacré à cette nouvelle intervention. La MRC a élaboré un appel à projets permettant aux entreprises et organismes admissibles de présenter des initiatives dans deux domaines : la commercialisation et la diversification des marchés ainsi que la mutualisation d'équipements technologiques spécialisés.

La MRC a pris en charge la réception et la préanalyse des demandes, notamment la vérification de l'admissibilité des promoteurs, des projets et des dépenses ainsi que la validation des montages financiers. Les projets admissibles ont ensuite été soumis au comité directeur pour évaluation et recommandation.

Cette seconde phase a permis de mobiliser directement les entreprises et organismes du milieu de l'économie bleue et d'élargir les retombées potentielles de l'entente à plusieurs promoteurs.

Les élus de la MRC ont également exercé leur rôle de gouvernance en entérinant les orientations et les aides financières recommandées dans le cadre du processus établi.

6. Gestion budgétaire

La réalisation financière de l'entente a été marquée par un changement important par rapport à la planification initiale. Une somme de 1 075 544,19 \$ avait été engagée dans la première phase du projet, laissant un solde disponible de 411 215,81 \$.

Plutôt que de considérer ce solde uniquement comme un écart par rapport au projet initial, la MRC et le MAMH ont travaillé à son réinvestissement dans des interventions permettant de poursuivre les objectifs de Signature innovation. La mise en place de l'appel à projets « Innovation en économie bleue » a ainsi permis d'orienter les sommes disponibles vers plusieurs initiatives répondant à des besoins concrets du milieu.

Les projets sélectionnés devaient notamment démontrer leur contribution à la création ou au maintien d'emplois, à l'activité économique ou à la vitalisation du territoire, leur caractère structurant ainsi que leur potentiel de transfert, de mutualisation ou d'effet d'entraînement.

Cette approche a permis de préserver la cohérence entre l'utilisation de l'enveloppe financière et les objectifs généraux de développement de l'économie bleue sur le territoire.

7. Autres commentaires et évaluation

L'expérience de **Signature innovation** démontre notamment l'importance de conserver une certaine capacité d'adaptation dans la réalisation de projets de développement économique à long terme.

Même si la trajectoire du projet a différé de celle envisagée initialement, la réorientation effectuée a permis de maintenir l'objectif central consistant à renforcer l'écosystème de l'économie bleue de Rimouski-Neigette. La deuxième phase a également permis de diversifier les bénéficiaires et les types d'interventions soutenus.

La collaboration avec le MAMH a joué un rôle important dans cette adaptation, notamment afin de permettre le réalignement de l'intervention tout en maintenant sa conformité avec les objectifs et les règles de Signature innovation.

À plus long terme, les retombées attendues dépassent les seuls projets financés. Le soutien à la commercialisation, à la diversification des marchés et à la mutualisation d'équipements spécialisés devrait contribuer à renforcer la capacité d'innovation des organisations du territoire, favoriser les collaborations et accroître le rayonnement de Rimouski-Neigette comme pôle d'expertise en économie bleue.

Pour consolider le travail effectué, il serait pertinent de maintenir les liens créés entre les entreprises, les organismes de recherche et d'enseignement et les acteurs du développement économique, ainsi que d'effectuer un suivi des projets soutenus afin de documenter leurs retombées à moyen et à long terme.

